

La fête de la Sainte-Barbe et ses folles dérives militaires

Des engagés varois et des pompiers jugés pour avoir dépassé les bornes

Le jour de la Sainte-Barbe, patronne des pompiers et des artilleurs, 4 décembre sur notre bon vieux calendrier grégorien, il paraît que tout est possible, que l'on a le droit de faire parler la grande muette, de se prêter à de l'humour sur ses supérieurs hiérarchiques. Mais au 54^e régiment d'artillerie d'Hyères, la hiérarchie a estimé qu'on avait dépassé les bornes. Dix militaires ont franchi la ligne jaune. Le 4 décembre dernier, ils ont déposé sur une table un de leurs collègues, l'ont attaché avec des tendeurs, le blessant en plusieurs endroits du corps. Au début, leur victime avait le sourire. Mais quand l'un d'eux a voulu desserrer sa ceinture, le sourire s'est changé en rictus. Ils lui ont posé un mouchoir sur la bouche. Et la hiérarchie a été fort mécontente. La justice aussi, qui jugeait hier cette brochette de bizuteurs d'un jour, appelés à comparaître pour "séquestration, violation de consigne et violences sur un subordonné".

Claude, leur victime, abusait un peu trop, selon leur goût, de l'arrêt maladie, quand les petits copains allaient au turbin... La scène a été filmée. Pour ces hommes qui ont connu Djibouti ou le Liban, c'était juste fait avec "l'esprit de rigolade". Ils avaient baptisé leur martyr du surnom de "The Ghost" en raison de ses absences. L'un d'eux a reconnu hier à la barre que c'étaient "des blagues qui ne se faisaient pas".



Le 4 décembre 2012, à la caserne des marins pompiers de Saint-Antoine (15^e), on a manifesté trop critiqué, dans une vidéo de 13 minutes, le chef de centre et son adjoint.

/PHOTO F. SPEICHER

Un autre a raconté qu'il avait dû un jour porter une perruque, qu'on "lui avait gonflé la poitrine", bref qu'il s'était "déguisé en pute"... Et la présidente Chapus-Bérard de lui lancer du tac au tac: "Et on vous avait ligoté pour vous faire ça?" C'est bien le vice du consentement qui est en cause. On peut bien rire, mais sans obliger ses pairs. Le procureur Merlin a réclamé hier des peines de 4 à 6 mois avec sursis et des amendes de 600 à 1 000 € contre la fine équipe.

Au centre de secours de Saint-Antoine, le même jour de la Sainte-Barbe, mais le 4 décembre 2012, on a eu l'idée géniale de parodier le chef de centre. Trois marins pompiers ont confectionné une vidéo de 13 minutes, où le "chef" porte une tête de mort, où sa chemise est lacérée, où son adjoint lui fait quelque chose qui ressemble à une fellation et où un troisième homme est représenté en chameau. Voilà des choses qui ne se font pas, même par temps méditerranéen!

"Vous savez, dans une caserne, on se moque beaucoup!" a reconnu l'un des mis en cause. "C'est vrai que vous faites un métier difficile!" a consenti la présidente. M^e Jonquet rappelle que dans l'armée, "on n'est pas au pays des Bisounours"! M^e Versini reconnaît que nos marins pompiers ont "franchi la ligne jaune, mais jamais celle du feu". Le procureur réclame des peines d'1 à 2 mois avec sursis. Les deux affaires sont en délibéré.